



# Déclarations et Discours

N<sup>o</sup> 78/3

---

## INTENSIFICATION DES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LA CE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, à l'ouverture de la deuxième réunion du Comité mixte de coopération Canada — Communauté européenne, Ottawa, 8 mars 1978

Monsieur le Président,

L'interdépendance des nations et le choc de la technologie sont deux phénomènes du monde dans lequel nous vivons. La technologie nous a montré combien petite et fragile est notre planète. De même notre interdépendance nous a été révélée de façon brutale en maintes occasions: la sécurité et la prospérité des nations sont inextricablement liées. Les grands chocs économiques qui secouent une partie du monde se répercutent sur nous tous. La coopération internationale s'impose si l'on veut résoudre les problèmes que pose l'interdépendance des peuples et promouvoir les intérêts et le bien-être communs. Étant donné la place qu'occupent la Communauté et le Canada dans le monde industrialisé (nous occupons les deuxième et sixième rangs respectivement pour ce qui est de la production brute) nous avons à coeur de préserver la bonne santé de l'économie mondiale. Il est donc essentiel que nos efforts au sein des grandes instances économiques du monde contribuent à accroître la prospérité de la communauté internationale et inspirent des solutions aux problèmes économiques qui n'épargnent personne. Étant donné les grands problèmes de l'heure, toute complaisance pourrait compromettre notre bien-être à tous.

Mais nos initiatives multilatérales ne devraient pas nous cacher la valeur de nos efforts de coopération bilatérale. Nous sommes ici aujourd'hui pour poursuivre ces efforts et pour leur donner un nouvel élan.

Les considérations économiques n'expliquent pas à elles seules l'ardent désir qu'ont les Canadiens de maintenir et de renforcer leurs liens avec la Communauté. La nature des liens historiques qui nous unissent est bien connue. L'expérience partagée et la communauté d'esprit tissent des liens précieux entre le Canada et la Communauté. Nous avons été les témoins attentifs de l'édification de l'Europe. Née de simples accords commerciaux conclus entre quelques pays, elle est devenue la "Communauté des Neuf" avec ses propres institutions, ses politiques communes et ses perspectives d'un nouvel élargissement et d'une plus grande unité.

Cette affinité spéciale et notre désir mutuel de voir nos relations tenir compte de l'évolution de la Communauté et de nos défis communs des années 70 nous ont, je crois, logiquement menés aux engagements que nous avons pris en juillet 1976 d'approfondir et de diversifier nos relations économiques, engagements qui ont été repris lors de la première réunion de ce Comité en décembre 1976.

Aujourd'hui, nous tentons pour la première fois de dresser le bilan officiel des résultats obtenus et de déterminer la direction dans laquelle orienter nos efforts pour

---

---

l'année à venir. Il y a seize mois, lors de la première réunion de notre Comité, votre prédécesseur et moi avons tracé la voie dans laquelle devait s'engager notre quête de nouveaux modes de coopération à différents niveaux dans des domaines en grande partie inexplorés. Ce n'est qu'au prix d'efforts soutenus que nous saurons tirer profit des magnifiques occasions qu'offre un champ si vaste.

Notre premier bilan est modeste, mais positif. Cependant, comme je l'ai dit il y a un peu plus d'un an, il nous faut maintenant, aussi bien dans l'analyse des réalisations que dans la planification de l'avenir, concentrer nos efforts sur les secteurs où nous pouvons espérer recenser et exploiter, de concert avec le monde des affaires, de nouvelles avenues de coopération. Nous devons partager l'expérience acquise aux chapitres des politiques, des stratégies de développement, des programmes de recherche, etc., de façon à pouvoir créer un climat plus favorable à l'entreprise. La coentreprise, les accords de licence, la coopération tripartite, la recherche commune et la commercialisation coordonnée sont des domaines concrets et dynamiques dans lesquels nous pouvons promouvoir l'initiative privée. Nous devons jouer le rôle de catalyseurs dans la création d'un climat propice à la réalisation de projets novateurs.

A ce sujet, le grand événement en 1977 a été, du point de vue canadien, la série de visites qu'ont effectuées nos hommes d'affaires au siège de la Communauté à Bruxelles. En mars, des membres du Comité consultatif du ministre de l'Industrie et du Commerce sont venus vous rencontrer, vos collègues et vous, pour voir de quelle façon le secteur privé canadien pourrait le mieux coopérer avec celui de la Communauté; il en est résulté notamment une deuxième mission quelque peu différente à Bruxelles en novembre; cette mission, dirigée par mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce, regroupait 150 Canadiens venant de toutes les régions du pays et représentant une vaste gamme de secteurs économiques. Ces visites, et celles qui ont suivi, nous ont permis d'obtenir nombre de recommandations pratiques dont nous tirerons profit.

De nouvelles formes de coopération ont été explorées, de façon moins apparente mais à un rythme rapide, dans des domaines aussi divers que les métaux non ferreux, l'aéronautique, les produits forestiers, l'équipement nucléaire, la construction et le matériel informatique. Or, on ne s'entend pas toujours sur ce qu'est la coopération industrielle. C'est pourquoi, de concert avec le secteur privé et chacun de notre côté, vous avec les États membres et nous avec les gouvernements provinciaux, nous avons entrepris d'étudier la nature de l'organisation industrielle dans des secteurs d'intérêts qui nous sont communs. Ce faisant, nous ne cherchons pas à nous substituer aux efforts traditionnels de promotion ou à l'aide déjà fournie par les gouvernements au sein de la Communauté et au Canada. Nous cherchons plutôt à recenser des formes particulières de coopération à long terme (coentreprises et autres) où les gouvernements peuvent jouer un rôle de catalyseur, rassemblant les compétences des deux côtés en matière de commercialisation, d'ingénierie et de conception, dans le but d'innover en termes de produits et de services à l'échelle mondiale même. Cette mise en commun d'intérêts et de compétences au sein du secteur privé et la coordination de l'activité gouvernementale au sein de nos organisations et entre elles devraient avoir un "effet multiplicateur".

J'espère qu'au cours de l'année nous pourrons en arriver à une entente relative à l'offre de coopération dans le domaine des métaux et des minéraux que nous vous avons faite dernièrement. La proposition ne préjuge de rien, mais promet beaucoup. Elle suppose que nous pouvons concilier nos intérêts propres — pour le Canada, valoriser les matières premières qu'il exporte, pour la Communauté, s'assurer des approvisionnements sûrs et économiques des produits qu'elle importe — dans le cadre d'un nouveau genre de coopération plus complexe qui, j'en ai l'impression, est réalisable. En 1978 également, nous devrions nous entendre sur une certaine formule qui aidera les hommes d'affaires à surmonter, dans la Communauté et au Canada, les obstacles particuliers qui s'élèvent lorsqu'on fait des affaires sur le territoire de l'autre. La proposition que nous avons formulée dernièrement en ce sens découle directement des visites effectuées par les hommes d'affaires canadiens à Bruxelles l'an dernier, et nous espérons que vous y répondrez favorablement. Nous ne devons rien laisser au hasard. L'homme d'affaires doit savoir ce qui l'attend. Il ne fera pas de grands efforts s'il n'a pas l'espoir de réussir.

Nous espérons enfin achever, en 1978, l'étude entreprise sur les échanges commerciaux qui nous permettra de mieux savoir où en sont nos relations commerciales bilatérales et les moyens de les intensifier. Nous poursuivrons également les échanges dans des domaines de priorité particulière, par exemple science et technologie, comme vous l'avez dernièrement proposé.

Voilà certaines des priorités particulières auxquelles nous devons nous attaquer en 1978.

Pour en revenir au cadre plus général dont j'ai parlé précédemment, nous sommes heureux d'avoir pu conclure récemment avec la Communauté un accord de garanties nucléaires qui tient compte de nos intérêts véritables tout en respectant notre engagement profond à l'égard de la non-prolifération. Notre participation au programme international d'évaluation du cycle de combustible nucléaire nous permettra d'être sûrs qu'une plus grande dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire produite par des procédés plus raffinés ne provoque pas une plus grande insécurité que celle provoquée par la prolifération nucléaire.

Nous n'avons pas le temps de passer en revue certaines des plus grandes questions économiques internationales comme le "dialogue Nord-Sud" et les négociations commerciales multilatérales (NCM) qui nous attendent. Nous vous demandons cependant de songer à ce qui doit revenir au Canada à l'issue des NCM, sur le plan de l'accès à vos marchés et à ceux d'autres pays, si l'on veut qu'il y ait équilibre des avantages car il m'apparaît indispensable qu'en notre qualité de grands commerçants, nous défendions ensemble l'intégrité de l'actuel système de commerce mondial. Cela veut dire veiller à ce que les règles du commerce soient équitables, que les droits et obligations des membres du GATT soient respectés et qu'on ne les outre passe pas uniquement en raison des présentes difficultés.

Nous partageons, nous partageons et nous partagerons les mêmes intérêts. Ensemble, nous pouvons être un modèle dynamique de coopération pour la communauté

internationale. Nos efforts et notamment ceux du secteur privé sont essentiels à la réussite de nos entreprises communes. C'est là une tâche qui demande un soin précieux. En adoptant le rapport dont est saisie cette commission aujourd'hui, je me permets d'insister sur l'importance d'intensifier nos efforts de coopération tant dans notre propre intérêt que dans celui de la communauté internationale toute entière...

---

S/C